



RELAXE IMMÉDIATE DE NOTRE CAMARADE FRANÇOIS, MEMBRE DU COMITÉ DE LUTTE AIX-MARSEILLE !

Le camarade François du comité de lutte Aix-Marseille a été attaqué en justice par la présidence de l'université Aix-Marseille pour « diffamation » pour sa participation à sa campagne contre le génocide dans la bande de Gaza. Nous relayons le communiqué du comité de lutte du 20 août 2024 :

Depuis la fin avril, un mouvement de solidarité sur AMU pour soutenir les camarades Odile et François – syndicalistes étudiant.e.s – qui étaient la cible de poursuites disciplinaires initiée par le président d'AMU Éric Berton pour avoir tracté et dénoncé la censure organisée par AMU contre toute initiative de solidarité avec le peuple palestinien ainsi que les relations étroites de l'université avec l'armée.

*Lors de la commission d'instruction du 13 mai, François a assumé avoir tracté le 5 avril et défendu son engagement. La présidence a donc jugé bon de s'acharner et de le poursuivre en justice, cette fois-ci pour diffamation pour avoir détourné le logo d'AMU en « socialement engagée pour la guerre ». **Il risque des milliers d'euros d'amende si les faits « diffamatoires » sont reconnus par la justice.***

Après les conseils disciplinaires du 19 juin, le comité a reçu par courrier en fin juillet 2024 les relevés de décision de la section disciplinaire concernant Odile et François. Ne pouvant pas prouver que Odile avait tracté ce jour-là, elle n'a rien eu. Tandis que François a reçu un avertissement pour avoir tracté au sein de l'enceinte de l'université.

Les appels à rassemblement ont été suivis de très près par le personnel et des étudiant.e.s en lutte ainsi que des organisations syndicales, politiques et collectifs pour la Palestine le 13 mai et 19 juin devant le Pharo. Pour cela, le comité remercie tous les soutiens face à la répression. Cette solidarité est notre arme et elle paie !

Le soutien aux camarades, que ce soit devant le commissariat ou l'université, a porté un message clair quant à notre détermination à ne pas se laisser intimider. Le 4 septembre, c'est au tribunal correctionnel que François est convoqué. Venir en nombre, c'est soutenir à la fois les militant.e.s qui font face à la répression et des prises de position contre le réarmement et pour la Palestine. La solidarité engage à être aux côtés de toutes celles et tous ceux qui luttent car face à la répression, nous n'avons d'autre choix que d'agir dans l'unité.

Le comité appelle désormais à un rassemblement de solidarité pour soutenir François lors de son procès pour diffamation le mercredi 4 septembre à 13h30 devant le tribunal judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, Marseille 6^{ème}.

Soyons nombreux pour opposer aux dérives autoritaires de la présidence d'AMU notre mobilisation et faire comprendre à la présidence que toucher à un, c'est toucher à tous et que la répression ne passera pas !

Nos camarades étant suivi.e.s par un avocat, les frais totaux (travail fourni et présence aux conseils disciplinaires et pour la défense au tribunal correctionnel) s'élèvent à 1 500€. Nous appelons en fonction des moyens de chacun à participer à notre cagnotte pour participer aux frais d'avocat.

Assez de répression contre nos camarades ! Du cas de François, la bourgeoisie veut en faire un exemple comme elle en a fait un du cas de Jean-Paul Delescaut, SG de l'UD CGT 59 ! Ce dernier a été condamné à un an de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». Pendant que la classe bourgeoise attaque nos camarades, elle envoie aussi les flics et les bandes fascistes dans nos facs pour faire le ménage, comme à la Sorbonne, comme à Aix-en-Provence !

Inconditionnellement, face à l'Etat bourgeois et ses relais dans les universités, nous mettons la jeunesse et les travailleurs sous notre protection ! Relaxe immédiate du camarade François ! Levée des condamnations contre Jean-Paul Delescaut et tous les militants pro-palestiniens ! Abrogation du délit d'apologie du terrorisme ! Abrogation de la circulaire Retailleau, bras armé du délit d'opinion, qui organise la chasse aux sorcières dans les universités contre les militants pro-palestiniens ! Flics, fachos, hors de nos facs ! Comités de défense pour protéger nos AG, nos manifestations et nos occupations !

Rien ne doit diviser nos organisations syndicales sur ces objectifs. Nous appelons les jeunes et travailleurs à rejoindre la manifestation du 4 septembre à 13h30 devant le tribunal judiciaire de Marseille. [Nous appelons à soutenir la cagnotte pour payer les frais d'avocat.](#)

Nous demandons enfin à nos instances nationales respectives de reprendre l'ensemble des revendications pour répondre nationalement et centralement à l'Etat bourgeois qui mène sa répression partout en France, dans les manifestations, dans les universités et sur les lieux de travail ! Nous leur demandons enfin de contribuer à la cagnotte lancée par le comité de lutte.